

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article154>



Lettre à la Mairie de Villeneuve (34)

- Cercles locaux - Montpellier (34) -



Date de mise en ligne : vendredi 7 août 2009

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

La langue de la République est le français !

Sans nuire aux langues régionales,

Article 2 de la Constitution.

Mais pas à Villeneuve lès Maguelone où le maire a décidé d'ajouter de nouveaux panneaux indicatifs sur la voie publique : « VILANOVA DE MAGALONA » !

Son initiative, faite sans consultation populaire préalable, est contraire à la Constitution de la République et porte atteinte à l'unicité linguistique du peuple français.

VILLENEUVOIS,

ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CETTE DECISION UNILATERALE DU MAIRE ?

Le fait de ne pas employer la langue française pour toute inscription ou annonce destinée à l'information du public, apposée ou faite sur la voie publique est puni par la loi. En cas de condamnation prononcée pour l'une des contraventions prévues au présent article , le tribunal peut faire application des articles [132-66](#) à [132-70](#) du code pénal.

DEFENDEZ LA REPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE

Soutenez notre action pour faire annuler la décision du Maire

MRSP-MAGUELONE - Mouvement Républicain de Salut Public

Tél 06.81.04.48.16 - Courriel : mrsp34000@gmail.com